



## Arrêté fédéral concernant la participation de la Suisse à l'exposition universelle 2020 de Dubaï

du 4 décembre 2017

---

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,*  
vu l'art. 167 de la Constitution<sup>1</sup>,  
vu le message du Conseil fédéral du 17 mai 2017<sup>2</sup>,  
*arrête:*

### **Art. 1**           Crédit d'engagement

Un crédit d'engagement de 12,75 millions de francs est approuvé pour:

- a. la participation de la Suisse à l'exposition universelle 2020 de Dubaï (du 20 octobre 2020 au 10 avril 2021);
- b. les actions de communication concomitantes.

### **Art. 2**           Délai pour les engagements financiers

Les engagements financiers peuvent être pris jusqu'au 31 décembre 2021.

### **Art. 3**           Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas sujet au référendum.

Conseil national, 27 septembre 2017

Le président: Jürg Stahl  
Le secrétaire: Pierre-Hervé Freléchoz

Conseil des Etats, 4 décembre 2017

La présidente: Karin Keller-Sutter  
La secrétaire: Martina Buol

<sup>1</sup> RS 101  
<sup>2</sup> FF 2017 3727

